

Festival GéoPhotoGraphes ! 2020 – Règlement

1. Thème du festival 2019-2020 : En marge...

Partant du postulat que photographier c'est conférer de l'importance, nous allons nous intéresser tout particulièrement lors de ce Festival à aiguïser notre regard et celui de nos élèves sur ce qui peut être "en marge...". La problématique qui devra nous guider tout au long de cette aventure est celle capable de questionner, à travers le regard photographique, la nature-même de ce qui se situe au cœur de cet espace communément laissé de côté : comment l'image photographique peut-elle rendre compte de ce qui se trouve, se place ou se cache à la périphérie ou l'écart du réel ?

Implicite dans la photographie est l'idée que connaître le monde, c'est l'accepter tel que la photographie le fixe. Mais c'est l'opposé de la compréhension, qui commence précisément par le refus du monde tel qu'il apparaît à première vue. Toute photographie est chargée de sens multiples ; en effet, voir une chose sous la forme d'une photographie, c'est se trouver en face d'un objet de fascination potentielle, de tant plus lorsqu'elle montre ce qui se situe en marge de ce qui est conventionnel.

Nous allons ainsi nous intéresser tout particulièrement à l'exploration d'un territoire de proximité à la recherche de ce qui se trouve "en marge". L'approche pourra être documentaire, poétique ou critique, mais dans tous les cas, les choix plastiques tels que le point de vue, le cadrage ou la vitesse d'obturation, appuyés sur des connaissances en géographie préexistantes ou élaborées à cette occasion, montreront la subtilité et sensibilité du regard visé. La polysémie de l'expression "en marge..." sera ainsi explorée par les élèves sous l'accompagnement des enseignants qui veilleront à apporter l'équilibre entre les dimensions géographique et artistique.

2. Objectifs du festival

- permettre aux élèves, à travers une écriture photographique, de regarder autrement leur environnement proche ;
- leur proposer de partager les regards qu'ils portent sur leur territoire ;
- valoriser leur travail ;
- favoriser l'interdisciplinarité entre géographie et arts plastiques ;
- proposer à l'ensemble des équipes (élèves et enseignants) un temps numérique d'échanges et de travail collaboratif ;
- proposer un cadre et un objet communs à plusieurs établissements ;
- accompagner les enseignants par un temps d'échange et de formation au sein d'une institution culturelle, en partenariat avec elle.

3. Conditions de participation

Ce festival est ouvert à toutes les classes des collèges et des lycées. Les classes de collège peuvent y participer dans le cadre d'un EPI.

Un enseignant peut faire participer plusieurs classes à condition de respecter les indications données ci-dessous, à savoir une production collaborative par classe.

4. Modalités de participation

a. Inscription

- Les enseignants désirant faire **participer leur classe au festival** peuvent consulter le blog GéoPhotoGraphes&Carto et inscrire leur classe à partir du 27 novembre et jusqu'au 20 décembre 2019 via l'édu-sondage. Il s'agit de télécharger puis de déposer sur le blog le bulletin d'inscription signé attestant que l'enseignant responsable a pris connaissance du règlement du festival, qu'il possède les droits concernant la production présentée au festival et qu'il en autorise la publication.
- Les enseignants désirant aussi **bénéficier d'une journée d'échanges et de formation** du PAF organisée en février au Musée du Jeu de Paume peuvent s'inscrire en ligne sur la plateforme GAIA jusqu'au 20 septembre 2019 (19A0251273)

b. Participation

Au plus tard le 20 mars 2020, les enseignants complèteront sur le blog GéoPhotoGraphes&Carto leur dossier avec les pièces suivantes :

- une réalisation photographique sur support numérique au format de compression JPEG, d'une bonne résolution (le poids du fichier sera compris entre 1 Mo et 5 Mo). Le nom de fichier doit apparaître selon le modèle suivant : la commune de l'établissement, le nom de l'établissement et la classe ; ex. PoissyClgJeanJaurès6e4.jpg ;
- un texte explicatif (format .pdf, .odt, .doc ou .docx) enregistré selon le modèle suivant : commune de l'établissement, nom de l'établissement, classe (ex : PoissyClgJeanJaurès6e4.pdf pour le fichier texte) et comprenant :
 - une légende élaborée par la classe de **100 mots maximum** qui dira viendra expliciter le choix de la photographie opéré par la classe et la réponse que cette photographie apporte à la question posée ;
 - un titre ;
 - l'adresse du lieu photographié (N°, rue, code postal, ville).

Trois impératifs sont à respecter :

- le **respect des dates** (20 décembre pour l'inscription avec participation au stage ; 20 mars pour le dépôt des travaux) ;
- la **résolution** minimale pour la photographie ;
- le **volume du texte** (100 mots maximum) et la **dimension collaborative** explicite du travail des élèves (par exemple dans le choix de la photographie, la rédaction du texte, l'ajout de commentaires sonores, etc.).

5. Organisation et calendrier du festival

Les professeurs désirant participer à la journée d'échanges et de formation doivent s'inscrire avant le 20 septembre 2019 au PAF (18A0251496)

Tous ceux désirant participer au Festival peuvent s'inscrire du 27 novembre jusqu'au 20 décembre 2019

Les productions doivent être envoyées avant le 20 mars 2020.

Le 5 avril 2020 les productions des classes seront publiées sur le blog GéoPhotoGraphes&Carto et sur les sites académiques.

Du 6 au 13 avril, les classes participantes seront invitées à choisir leur production préférée (à l'exception des productions réalisées au sein de leur établissement) et à exprimer leur vote par la voie des commentaires sur le blog GéoPhotoGraphes&Carto. Ils formeront ainsi le jury des classes participantes.

Le 4 mai se réunira un second jury, composé de membres des inspections pédagogiques régionales, de professionnels de la photographie, d'universitaires et d'enseignants. Il désignera son palmarès, en sus de la classe lauréate du jury des classes participantes.

Le 7 mai, les noms des classes lauréates seront publiés conjointement sur le blog GéoPhotoGraphes&Carto et sur les sites académiques d'histoire-géographie et d'arts plastiques.

6. Choix des classes lauréates

Pour établir son palmarès, les jurys seront particulièrement attentif à :

- la prise en compte de la problématique (pertinence géographique) ;
- la mise en évidence d'une intention dans la prise de vue ou dans le choix de la photographie représentant le travail de la classe ;
- la qualité de la photographie (esthétique, point de vue, audace, sensibilité, etc.) ;
- la qualité du texte et sa complémentarité sans redondance avec la photographie ;
- la dimension collective de la production.

7. Droit à l'image

Le professeur faisant participer sa classe atteste et garantit que les œuvres qu'il engage dans le festival sont des créations originales au sens de la loi sur la propriété intellectuelle et qu'elles ne constituent pas la contrefaçon d'œuvres protégées. Les œuvres demeurent la propriété pleine des classes participantes. Le professeur inscrivant la classe atteste et garantit que les tiers, notamment les personnes qui pourraient figurer sur les œuvres, ou les auteurs et ayants-droits d'œuvres reproduites sur celles de la classe participante, lui ont donné leur autorisation pour la représentation et la reproduction de leur image ou de leurs œuvres. Tous les participants donnent le droit et la permission aux organisateurs du festival ainsi qu'à leurs partenaires d'utiliser leurs noms, les photographies soumises, leurs titres et leurs textes, à des fins de communication dans le cadre du festival, et s'engagent à avoir lu le règlement du festival et à l'accepter.

8. Responsabilités

1. Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables du non-respect du droit à l'image par le dépositaire des photos.
2. Les décisions du jury sont sans appel, elles ne pourront faire l'objet d'aucun recours.
3. En cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit de reporter ou d'annuler la tenue du festival.

9. Obligations

1. La participation à ce festival implique l'accord des participantes et participants et leur acceptation du présent règlement dans son intégralité, sans restriction ni réserve. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.
2. Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera tranchée par les organisateurs.

10. Autorisations d'exploitation

Les données collectées font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont utilisées pour la gestion des participants. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, le participant dispose d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification et, le cas échéant, d'opposition sur les données le concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à l'adresse suivante :

Festival GéoPhotoGraphes, à l'attention des Inspections pédagogiques régionales d'histoire et géographie et d'arts plastiques, Rectorat de Versailles, 3 bd de Lesseps, 78017 Versailles Cedex.

11. Informations et renseignements complémentaires

Pour tout renseignement, les enseignantes et enseignants peuvent s'adresser aux organisateurs du festival, Nicolas Certain Delus, professeur d'histoire et géographie, et Inés González, professeure d'arts plastiques :

nicolas.Certain@ac-versailles.fr

ines.Gonzalez@ac-versailles.fr